

Mes chers collègues,

La rentrée de septembre s'annonce riche en actualités. Outre l'épisode COVID-19 qui ne se termine pas, le sujet de l'ouverture à la concurrence occupe également nos esprits.

En ce qui concerne les 2 appels d'offre sur le Grand Est, la concession serait de 22 ans et aujourd'hui encore, je me pose la question sur l'avenir des cheminotes et cheminots de Réseau dans cette situation. Le 10 septembre 2020, le Président de Réseau, Luc LALLEMAND, a annoncé que ni SNCF Réseau, ni une filiale ne répondraient à ces 2 appels d'offre. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est primordial de sauvegarder les emplois et les missions, mais qu'est-il possible de faire ?

En sachant qu'aujourd'hui, rien n'est prévu pour un éventuel transfert de personnel de Réseau au cas où une entreprise concurrente remporterait le marché, il resterait donc la mise à disposition ou la possibilité de devenir prestataire. Quelle serait la meilleure solution ? Environ 60 cheminotes et cheminots des métiers Circulation et de M&T seraient impactés, sans compter les métiers transverses, comme les gestionnaires ou pôles d'appui. Mais lorsque l'UNSA-Ferroviaire a demandé dans les instances plus de détails sur le dossier (listes des personnels concernés), rien de plus n'a été fourni, sauf la réponse par la positive à notre question si Réseau se positionnerait prestataire de la future entreprise qui aurait le marché. Nous savons tous, qu'un décret en lien avec l'article 172 de la LOM doit paraitre mais quel sera son contenu ? Le transfert automatique des agents sera-t-il abordé lorsqu'ils réalisent plus de 50% de leurs missions sur la ligne ? Cela fait beaucoup de questions en suspens...

Nous devrons attendre la sortie de ce décret pour être réellement fixés et ainsi apporter plus d'informations aux cheminots. Néanmoins, sans attendre, notre Organisation Syndicale a demandé une audience auprès du Président de Réseau afin de comprendre sa stratégie et savoir comment il compte pérenniser les emplois sur ce périmètre. Cette décision est-elle liée à la situation financière de Réseau qui ne peut se permettre d'injecter plusieurs millions d'euros dans la phase de régénération ?

Quelle sera la position de la SA Voyageurs pour répondre à cet appel d'offre ? Dans l'affirmative, avec qui celle-ci s'associera t'elle pour se positionner ?

Une association RATP DEV / Systra est-elle envisageable pour répondre aux appels d'offre ?

Avec la possibilité également de répondre à d'autres marchés même si Réseau se positionne dessus. Si cela se réalise, ce sera le début d'une véritable déstructuration de notre entreprise avec le risque de voir la situation se dégrader comme en Angleterre, premier pays à ouvrir à la concurrence, où les prix des billets ont presque doublé depuis 2005! Une particularité subsiste sur le Grand-Est sur les transfrontaliers avec un appel d'offre spécifique pour le gestionnaire d'infrastructure et un autre pour la partie transporteur pour une mise en service en 2025.

Pourtant, à en croire la région Grand-Est, cela ne pouvait pas se faire sur les 2 précédents marchés. Notre Organisation Syndicale suivra de très près ce dossier avec notamment la sortie du décret qui devrait paraître en automne et les annonces sur les autres appels d'offre à venir tels qu'en Hauts-de-France, PACA et Pays de la Loire.

L'UNSA-Ferroviaire interviendra auprès des directions territoriales et des régions pour connaître le degré de satisfaction et de confiance que ces dernières nous accordent.

Il sera nécessaire de rappeler l'importance de notre entreprise pendant la crise sanitaire. Pour exemple, les efforts conjugués de tous nos services ont permis de faire rouler les trains du FRET et les TGV sanitaires. Il serait temps que chacun s'en souvienne!

Christophe THETIER

UNSA Ferroviaire

DZP Sud Est (SE ZE SE CE ZE SE

CSE ZP SE DU 27/08/20

- ★ Karim MEZIGHECHE le RS de la délégation étant absent pour ce CSE c'est Christophe THETIER, secrétaire fédéral Réseau de l'UNSA Ferroviaire qui a rempli ce rôle, merci à lui de nous avoir épaulé.
- Mme WITZ (DRH et Présidente en remplacement de M TETON a répondu aux questions soulevées par les déclarations liminaires des OS.

Il y a une volonté de l'entreprise de maintenir le **télétravail** dans le cadre de la crise sanitaire. Cependant, le cadre doit être respecté même si le télétravail est imposé et non choisi, le droit à la déconnexion et les conditions de travail sont cadrés. Pour le télétravail choisi, Mme Witz rappelle qu'il doit faire l'objet d'un accord entre l'agent et son manager, doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail et respecter l'accord qui, nous annonce-t-elle doit être renégocié au niveau national. Un point sur le télétravail sera fait dans un prochain CSE.

Au sujet du projet « **TOUS SNCF** », le Président JP Farandou souhaite que la démarche soit la plus participative, la démarche est donc ouverte aux partenaires sociaux en local et en zonal.

Sur les **modes opératoires** « amiante » présentés en CSE de mai, la DIRECCTE est tenue informée. L'inspecteur du travail qui suit le dossier n'a pas encore donné ses conclusions. Un point d'étape sur le plan d'action sera présenté au CSE de décembre.

Le droit d'alerte sur les ELAN est toujours contesté par la direction. L'inspecteur du travail n'a pas non plus tranché ce dossier mais les échanges avec la Direction sont nombreux. Christophe THETIER (Secrétaire Fédéral Réseau) a rappelé que le droit d'alerte avait été validé par le Président du CSE ZP NEN et que des mesures bien plus restrictives ont été prises dans cette zone de production.

▲ MGOC: Modernisation de la Gestion Opérationnelle des Circulations

Mme Martel (Direction Technique Réseau) a présenté un

point d'étape du projet MGOC (déjà présenté en CSE le 28/05/19). L'outil est en version GOC2.0 avec 4 Interfaces Homme Machine (IHM): GET (graphique espace-temps), GOV (graphique d'occupation des voies), TOT (tableau d'ordonnancement des et EGD (environnement géographique détaillé). Il y a beaucoup de retard dans le projet. Il n'y a pas encore eu de PILOTE (test en conditions réelles) et les essais montrent que, pour l'instant, l'outil est en dessous du minimum requis. La DT

RESEAU a donc revu les objectifs à la baisse. Le mode de travail en autonomie, ne sera pas mis en fonction pour l'instant : un régulateur pourra se servir de l'interface comme une aide à la décision mais il gardera la main. Au sujet du volet emploi, la direction annonce qu'il n'y aura pas de bilan emploi pour l'instant car le projet « s'installe sur des missions existantes » : l'application sera installée sur tous les postes existants. Comme il n'y a pas d'objectif de productivité affiché il n'est a pas prévu de consultation en CSE.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, au vu de ce dossier d'information,

un grand nombre de questions importantes se posent :

- Comment sera gérée l'interface avec Galite ?
- Des déploiements de nouveaux outils tels que MISTRAL NG sont prévus avec des plannings qui se percutent, cela a-t-il été anticipé ?
- Quels sont les impacts réels pour les régulateurs et les coordinateurs territoriaux ?
- Quelles sont les conséquences pour les COGC et PGRA ?

Ligne classique

Pilotes 1 et 2

Temps 2

Ligne classique

Ligv

Noeud ferroviaire majeur :
Paris Gare de Lyon

Temps 3

Ligne classique

Ligv

Noeud ferroviaire majeur :
Noeud ferroviaire tyonnais

Temps 4

Ligne classique

Noeud ferroviaire majeur :

Autant de questions aujourd'hui sans réponse. Ce projet inquiète les agents qui s'interrogent alors sur de possible suppressions de postes. L 'UNSA-Ferroviaire souhaite des d claires et précises. Notre Organisation Syndicale est consciente qu'une modernisation des outils de gestion de la circulation peut s'avérer nécessaire, mais elle ne doit pas se faire au prix d'une productivité forcée ou d'une dégradation de la QVT.

Remplacement d'un médecin

Le Dr MORAN-MAITRE a fait valoir ses droits à la retraite. Un jeune médecin, le Dr CONNESSON a été recruté, pour l'instant

en CDD puisque la situation sanitaire ne lui a pas permis d'avoir tous ses documents à temps. La Direction nous annonce qu'un CDI lui sera proposé dès que possible. L'UNSA FERROVIAIRE s'interroge sur l'accroissement du nombre d'agents suivis. En l'absence de médecin référent en séance, nous n'avons pas pu savoir si les infirmières étaient en nombre suffisant pour permettre d'effectuer les actes délégués. En effet, ces actes délégués dégagent du temps au médecin et autorisent ainsi l'accroissement du nombre d'agents suivis par médecin. Malgré cela l'UNSA FERROVIARE voté « pour le remplacement du Dr MORAN-



MAITRE» car d'une part, le recrutement est extrêmement difficile, et d'autre part avoir un nouveau jeune médecin est **une** opportunité pour les agents SNCF.

Consultation sur la politique sociale des conditions de travail et de l'emploi

Afin d'éclairer l'avis des élus, une emprise par un cabinet externe a été voté en séance. L'UNSA Ferroviaire a cependant déjà effectué une première analyse des éléments fournis.

Concernant l'emploi, malgré l'embauche de 446 salariés en 2019, les effectifs sont en baisse. Pour l'UNSA Ferroviaire, les effectifs sont bien trop faibles: l'entreprise cumule un déficit de recrutement entre 2003 et 2013



alors que la charge de travail à accomplir dans les dix ans à venir est immense au vu des travaux prévus pour rénover et moderniser le réseau ferroviaire. La DZP SE emploie aussi désormais beaucoup de CDD et d'intérimaires qui comblent les écarts entre les besoins et les effectifs disponibles. Certaines offres restent à la bourse, sans candidats correspondant aux profils souhaités et sans possibilité de recrutement externe. En raison des réticences à faire monter en compétences des candidatures éloignées des prérequis, notamment celles des agents en EIM, les établissements choisissent alors le recours à l'intérim ou au CDD pour des postes pérennes. L'UNSA Ferroviaire a rappelé que le recours aux contrats précaires pour couvrir des emplois permanents est proscrit par la loi. L'UNSA Ferroviaire appelle à des recrutements massifs en CDI pour compenser les très nombreux départs en retraite à venir.

La formation professionnelle est, pour l'UNSA Ferroviaire, un élément indispensable au maintien, ainsi

qu'au développement des connaissances techniques des agents de tous les collèges. Cette formation contribue également au maintien du haut niveau de sécurité indispensable à notre entreprise. Une formation de qualité doit également être



recherchée afin de permettre à l'entreprise de suivre les évolutions technologiques inhérentes à nos métiers. Les chiffres communiqués lors de la réunion de la commission Emploi Formation sont une synthèse globale du périmètre du CSE ZP SE. Ils ne permettent pas une analyse suffisamment fine de la formation dans chacun des établissements dépendant de ce périmètre ce qui nous empêche de pouvoir déceler ceux qui présentent des carences de formation. Nous constatons cependant un effort important sur les formations premier emploi, ce qui pour l'UNSA Ferroviaire est un signe positif mais cela ne doit occulter les difficultés rencontrées par les acteurs du terrain dûes au manque de ressources. Au vu de la courbe des âges, l'effort doit se poursuivre dans les métiers de la Voie et de la Signalisation, en y incluant les spécialités SEG, CAT SM.

L'UNSA Ferroviaire déplore qu'en 2019, 9% des heures de formation ont été réalisées par un établissement externe. Aucun bilan entre les heures de formation prévues et les heures de formation réalisées n'a été fait.

Par ailleurs la population du CSE ZP SE connait l'arrivée de nombreux jeunes agents. Pour l'UNSA Ferroviaire, le recrutement de cette nouvelle génération n'a pas été suffisamment anticipé, l'appareil de formation a été trop réduit depuis quinze ans, cela amène des difficultés dans la transmission des compétences et fragilise notre activité. L'UNSA Ferroviaire demande plus d'alternance en dispositif piloté

dispositif piloté.

Concernant les conditions de travail,

concernant les conditions de travail, elles ne cessent de se dégrader : les agents des équipes travaillent de plus en plus de nuit, et désormais au péril de leur vie. La coactivité amène aussi des risques nouveaux.

Les agents des sièges des établissements travaillent de plus en plus loin de leur domicile, en raison des très nombreuses restructurations subies. Ils doivent supporter des



trajets très longs, dans des trains surchargés aux heures de pointe. L'UNSA Ferroviaire et les agents se heurtent encore



à l'archaïsme de beaucoup de managers qui refusent le télétravail, et considèrent que leur management doit être basé sur la surveillance des agents en présentiel. L'UNSA Ferroviaire espère que ces mentalités auront évolué suite à la crise sanitaire liée au COVID 19. Nous demandons

de développer le **télétravail choisi** surtout que durant la période de confinement les salariés en télétravail ont répondu aux attentes professionnelles de l'entreprise. Nous rappelons aussi que le télétravail est un **facteur de performance**. Il permet au salarié d'être plus en forme, de travailler au calme, d'être plus concentré. Le télétravail contribue aussi à une baisse de l'absentéisme en entreprise. C'est également **un facteur contributif à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise** puisqu'il réduit la pollution liée aux transports. C'est donc une opportunité aussi pour l'Entreprise.

Concernant **le bilan social**, aucune information n'est donnée à la maille établissement, alors que les élus sont précisément intéressés par le niveau établissement.

On note **94 démissions**. Ce nombre est inquiétant, il est en forte augmentation. Ce chiffre devrait alerter la Direction. Il démontre que notre entreprise, avec un management désormais agressif et des conditions de travail difficiles, ne répond plus aux attentes des actifs qui seront par ailleurs amenés à poursuivre leur carrière au-delà de 60 ans. **L'UNSA Ferroviaire** rappelle que la performance globale d'une entreprise est celle qui développe aussi l'engagement et l'adhésion de ses salariés.

Pour le bilan CSSCT, depuis la mise en place des CSE, les



périmètres des CSSCT sont trop étendus pour garder la proximité nécessaire pour faire de la prévention de qualité au plus près des agents c'est pourquoi l'UNSA FERROVIARE demande un vrai REX et des moyens supplémentaires pour le bon

fonctionnement de ces CSSCT.

Concernant l'égalité professionnelle, le rapport de situation

comparée indique que le taux de féminisation est de 12%, c'est toujours très peu. Il faut donc rendre nos métiers plus attractifs. Le travail pour faire progresser la mixité dans les établissements reste bien trop diffus et



désordonné. La Directive RH 00881 prévoit que chaque



établissement réalise au moins une fois par an une action de communication pour promouvoir les métiers Maintenance et Travaux, EIC et INFRARAIL auprès des jeunes femmes. L'UNSA Ferroviaire constate que ce n'est pas le cas.

Un autre sujet a retenu notre attention, l'égalité salariale n'est pas au rendez-vous dans le rapport du bilan social 2019. Le salaire moyen des femmes des qualifications B à H, hors EVS, est inférieur à celui des hommes. L'UNSA

Ferroviaire craint que les GIR ou Primes attribuées sans aucune transparence concourent aussi à creuser les écarts de rémunération. Le management et les évaluations sont encore trop souvent réalisés sans modernisme, en fonction du temps de



présence journalier, avec des stéréotypes profitant plus aux hommes. La rémunération des contractuels démontre également des écarts particulièrement importants.

L'UNSA Ferroviaire exige :

-la poursuite de l'amélioration des conditions de travail des femmes des équipes.

-la promotion de nouvelles femmes à des postes stratégiques, ce qui pourraient impulser plus de mixité,

-la mise en place d'une étude sur la rémunération des femmes à Réseau, laquelle devra être accompagnée d'actions de redressement des écarts.

L'UNSA Ferroviaire constate que les DET sont insuffisamment sensibilisés sur les enjeux et sur la Directive RH 00881, que les référents égalité professionnelle en établissement sont trop souvent les RRH alors que l'égalité professionnelle n'est pas dans les priorités au regard de leurs nombreuses missions et responsabilités.

Au sujet des temps partiel choisis, depuis que les



nouvelles instances représentatives du personnel ont été mises en place en janvier 2019, nous constatons un désintéressement des établissements pour le sujet : certains établissements donnent des réponses négatives aux demandes de TP sans justificatif, d'autre ne comblent pas les postes en

compensation. Nous constatons aussi un manque d'information du comité de suivi. Nous le regrettons, au vu des enjeux aussi bien pour les salariés que pour l'entreprise, A un moment où notre entreprise a d'autant plus intérêt à ce que ses salariés trouvent un équilibre vie professionnelle / vie privée pour ne pas céder aux sirènes de la concurrence.

A un moment où notre entreprise a d'autant plus intérêt à ce que ses salariés trouvent un équilibre vie professionnelle / vie privée pour ne pas céder aux sirènes de la concurrence.

DZP Sud Est SEZERSE

COMMISSION D'INFORMATION ET D'AIDE AU LOGEMENT

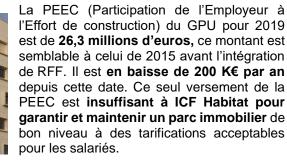
Le pôle RS de la DZP et le département logement du GPU ont répondu de manière détaillée à toutes les questions posées. Nous regrettons cependant que les réponses apportées et les chiffres donnés ne correspondent pas au

périmètre de notre CSE, la partie INFRARAIL ayant bien souvent été occultée. Les chiffres et les réponses concernant cette partie n'ont été communiqués que quelques jours après la commission.

Le logement, ce n'est pas nouveau, est en crise : de nombreux salariés du périmètre de notre CSE souffrent **d'une offre insuffisante de logements** et plus particulièrement dans les zones géographiques tendues où les loyers sont

inaccessibles par rapport à leurs salaires. Le secteur d'Annemasse en est le parfait exemple, de nombreux recrutements et mutations, tous métiers confondus, ont été réalisés sur l'année 2019. Des loyers très élevés, un marché en forte tension, la proximité de la Suisse dont les niveaux de rémunération sont très attractifs et aucune anticipation de

l'offre logement rendent le quotidien des agents de ce périmètre très difficile, d'où demande de mutation et des démissions en augmentation.



Autre inquiétude, la Loi Elan de Novembre 2018 qui impose, que les nouvelles réservations de logements se fassent désormais en flux et non plus en stock, ce qui signifiant la fin des réservations en Droit de Suite. En clair, les logements du parc SNCF ne seront plus réservés en priorité aux cheminots.

Le sujet du logement est inépuisable et l'UNSA-FERROVAIRE demande des moyens plus importants afin de garder et de faciliter l'attractivité des parcs d'ICF et une meilleure communication sur toutes les aides que peut apporter l'entreprise.

PLAN DE RELANCE FERROVIAIRE

D'après les annonces du Premier ministre, le plan de



relance économique prévoit 11,5 milliards d'euros pour les transports dans les deux prochaines années, dont près de 4,7 milliards pour le ferroviaire. Cependant, pour Didier Mathis, le secrétaire général de l'UNSA-Ferroviaire, « ce plan de relance est très flou : c'est une sorte de liste à la Prévert. Il y a tellement de choses annoncées qu'il faudra un

fléchage plus fin pour le comprendre et voir si ce qui est annoncé est vraiment nouveau ».

2,3 milliards d'euros de l'aide prévue pour le secteur ferroviaire devront être consacrés à la modernisation du réseau, notamment pour moderniser les aiguillages.**300 millions d'euros** sont aussi envisagés pour les petites lignes dans le cadre de discussions avec les régions, ce qui paraît là encore loin des calculs réalisés par le rapport Philizot pour sauver les lignes de dessertes fines du territoire.

Enfin, pas moins de **1,5 milliard** devraient être consacrés à la fin du glyphosate, et à la rénovation des ponts ferroviaires.

PLAN POUR SAUVER LE FRET FERROVIAIRE

Une alliance baptisée 4F (Fret ferroviaire français du futur), réunit tous les acteurs du fret ferroviaire. Elle appelle de ses vœux un plan d'investissement massif pour moderniser les infrastructures et le matériel estimé à 16 milliards d'euros d'ici à 2030, c'est selon elle la somme nécessaire à l'essor véritable du fret ferroviaire en France. Jean Castex l'a dit, il veut soutenir le fret pour favoriser la transition écologique, en partant du principe que plus de trains sur les rails, c'est moins de camions sur les routes, donc moins de pollution. Le gouvernement a donc choisi d'aider la filière, afin que le transport des marchandises par le rail passe de 9 à 18 % du total. L'objectif annoncé de Jean-Baptiste Djebbari,

secrétaire d'État chargé des Transports, est de doubler la part du ferroviaire d'ici à 2030.



Les planètes semblent enfin s'aligner pour le fret ferroviaire, entre la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et le Green Deal visant la neutralité carbone en Europe d'ici 2050,

mais aussi à l'heure où la Convention citoyenne pour le Climat a remis ses propositions. Frédéric Delorme,



président de Fret SNCF rappelle que pendant la crise, « le fret ferroviaire a montré qu'il pouvait arriver à l'heure ». Une enveloppe de 200 millions d'euros devrait être consacrée en deux ans au fret ferroviaire, notamment par la baisse des péages du rail évaluée à 63 millions d'euros environ : pour l'UNSA FERROVIAIRE c'est une goutte

d'eau par rapport au plan de sauvetage qu'il faudrait mettre en place mais une goutte d'eau qui vient plomber encore un peu plus les comptes de SNCF réseau!

MAINTENANCE PREDICTIVE – EVOLUTION DES METIERS

Maintenance préventive - Maintenance corrective

Chez SNCF Réseau, sur nos installations de signalisation, de la voie ou de la caténaire, nous sommes habitués à réaliser une **maintenance préventive** (entretien, tournées...) et une **maintenance corrective** après la survenue d'un dérangement. Ces deux types de jargon concernant la maintenance nous sont familiers.

Maintenance prédictive

Dans le monde industriel, un troisième type de maintenance, expérimentée depuis 2010, a fait son apparition permettant de réaliser des économies, en réduisant le nombre de pannes, les coûts de maintenance et en augmentant la durée de vie des machines : la maintenance prédictive.

La maintenance prédictive permet d'aller audevant d'une panne ou d'un dysfonctionnement grâce au cumul et à l'analyse d'un ensemble de données. Elle est basée sur une surveillance (permanente ou ponctuelle) d'une installation par

l'intermédiaire de capteurs connectés, transmettant des données. Après analyse de ces données, il y a intervention immédiate ou différée des agents. Exemple le plus connu, celui des voitures de mesure pour la voie, des caténaires, des circuits de voie...

Quand on a conscience des répercussions d'une panne d'aiguillage sur la Régularité, avec les répercussions financières qui peuvent en découler, on peut comprendre les investissements réalisés à hauteur de 500 millions d'euros impulsés par Guillaume Pépy dans ce domaine, début 2016.

L'avantage indéniable de l'utilisation des objets connectés, est de pouvoir réaliser une mesure, un relevé en continu ou plusieurs fois dans la journée. A l'aide de ces objets connectés, il est même prévu de surveiller les installations par les Trains Commerciaux (projet STC : Surveillance par Trains Commerciaux) en profitant de leur déplacement sur un parcours. On diminuerait ainsi fortement les impacts sur

les circulations en limitant l'intervention de nos collaborateurs sur les voies, sur les installations...

L'avenir des agents d'entretien

Le métier va évoluer. De nouveaux métiers naissent ou vont naitre avec l'apparition de ces nouvelles technologies. Les agents

d'entretien devront avoir une nouvelle approche de la maintenance et seront de toute manière indispensable. L'objectif, pour ne pas l'oublier est de fournir un service de qualité à nos clients et si la technologie peut participer à ce que SNCF-RESEAU réponde à des objectifs de qualité à de moindres coûts, il faut l'utiliser.

L'UNSA-Ferroviaire est consciente que l'entreprise doit évoluer en utilisant les nouvelles technologies afin de pouvoir répondre au mieux à ses obligations, néanmoins l'UNSA-Ferroviaire restera attentive sur l'évolution du métier et de la formation de nos agents sur ces nouvelles technologies.

LE CONTRAT DE PREFORMANCE REGIONAL ENTRE LA REGION SUD ET SNCF RESEAU

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Réseau ont élaborés, ensemble, les termes d'un contrat pour améliorer la performance du réseau ferré. Les enjeux sont triples : améliorer la qualité de service du TER, contribuer aux objectifs de transition énergétique desserte du territoire. Il s'agit du premier contrat de performance



en fait une feuille de route sur dix ans. La région va consacrer 350 millions d'euros modernisation du réseau et à de grands chantiers d'infrastructures. De son côté, SNCF Réseau consacre entre 250 et 300 millions d'euros par an au réseau ferré de Provence-Alpes-Côte d'Azur (au-delà de participation à des projets

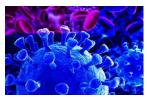
engagé en France entre une région et SNCF Réseau. C'est cofinancés). Ce contrat deviendra effectif en 2021.

DZP Sud Est CSE ZE SE CSE

SITUATION SANITAIRE: GARDE D'ENFANT

Le Gouvernement a annoncé la possibilité d'une absence pour garde d'enfant dans le cas d'une fermeture de crèche, école ou collège.

- ✓ Cette mesure concerne les enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'absence (18 ans dans le cas d'un handicap)
- ✓ Un seul parent peut bénéficier de cette absence (attestation sur l'honneur certifiant que le salarié est le



seul parent à demander un arrêt de travail dans ce cadre), sous réserve de l'impossibilité de télétravailler pour les 2 parents, et de fournir un justificatif mentionnant la fermeture de l'école, du collège ou de la crèche par décision administrative.

✓ Le salarié est placé en activité partielle

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

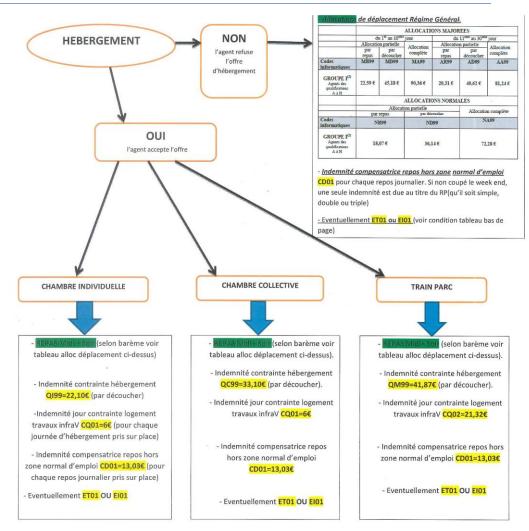
À l'approche des GOP et des prochains changements d'organisation, de nombreux agents se posent des questions sur les remboursements des frais de déplacement, ci -contre un tableau récapitulatif.

Il est à noter que les allocations de déplacement (GRH 131) et l'indemnité liée à la prise du repos journalier lors de la zone normale d'emploi (CD01 de l'IN2974) sont calculées au départ de l'UA ou du domicile de l'agent lorsque celui-ci se trouve plus proche du lieu de déplacement.

Critères règlementaires à respecter pour qu'un agent puisse être considéré en déplacement complet soit :

- ✓ Travail effectif supérieur à 10h sur une journée de service
- ✓ Amplitude supérieure à 12h
- ✓ Plus de 48h de travail effectif sur une GPT (44h sur 12 semaine pour les agents de nuit)

RP du week-end: 60h si double et 84h si triple si ce critère n'est pas respecté l'agent est considéré comme non coupé.



El01 = 11,15€ par jour travaillé. Dû, à compter de la première journée de travail de la 9eme GPT (semaine) de déplacement sans interruption. (soit après 2 mois de déplacement).

ET01 =217,20€ par mois (proratisé si absence). Dû, si la durée d'au moins 1 trajet (aller OU retour) est au moins égale à 3h30 (par train le plus rapide ou selon distance Michelin si pas de circulation)

Pour les taux des allocations de déplacement il faut tenir compte de la situation de l'agent (déplacement EN ou HORS région. A partir du 31ème jour de déplacement le taux normal est appliqué à tous)

Allocation = non imposable / indemnité = imposable



L'INFO EN PLUS

WAZE et les PN



SNCF et WAZE se sont associés afin que l'application mobile d'aide à la conduite et d'assistance de navigation alerte les utilisateurs à l'approche d'un passage à niveau. Une bannière s'affichera sur l'application mettant en évidence la zone de danger. On rappelle que le réseau comporte environ près 15 000 passages à niveau.

Plus d'une centaine de collisions ont lieu chaque année provoquant une trentaine de décès.

🖊 SYSTRA, SAFERAIL et EIFFAGE ont été retenus pour le marché d'études, de travaux et de vérifications techniques pour le remplacement de la signalisation de la LGV PARIS-LYON, contrat d'un montant de 52,5 Millions d'euros.

Ces travaux consistent à la construction de 58 nouveaux postes de signalisation. Les travaux s'étaleront de 2021 à 2024. La mise en service est prévue courant 2025. Ces travaux s'inscrivent dans le plan de transformation et de modernisation « Réseau Haute Performance ». Cette modernisation devra permettre d'améliorer la performance du réseau, d'augmenter la capacité ainsi que la régularité.

Pour mémoire, une unité travaux temporaire de 42 personnes a été créée, elle est rattachée directement au DET de l'Infrapôle LGV Sud-Est-Européen. Les travaux préparatoires ont déjà commencé.



Vos Elus au CSE ZP SE

ALLARD	Raphaële	allard.r@unsa-ferroviaire.org 07.66.17.15.83	BELLORGET	Jean Yves	<u>bellorget.jy@unsa-ferroviaire.org</u> 06.01.28.11.38.
BUZIO	Lionel	<u>buzio.l@unsa-ferroviaire.org</u> 07.67.36.64.86.	CHARBONNIER	Sébastien	<u>charbonnier.s@unsa-ferroviaire.orq</u> 06.78.72.16.39.
COULON	Patrice	coulon.p@unsa-ferroviaire.org	CROS	Delphine	cros.d@unsa-ferroviaire.org
ESCANDE	Pascal	escande.p@unsa-ferroviaire.org 07.60.07.37.91.	GAMELA	Cindy	gamela.c@unsa-ferroviaire.org
HENRY	Pierre	henry.p@unsa-ferroviaire.org 06.11.18.39.43.	MAURIN	William	maurin.w@unsa-ferroviaire.org
MURATI	Jean David	murati.jd@unsa-ferroviaire.org	POULEAU	Catherine	pouleau.c@unsa-ferroviaire.org
RAJKOWISKI	Jean Marcel	ட் marcel.rajkowski@reseau.sncf.fr	VIVIER	Marie Laure	vivier.ml@unsa-ferroviaire.org
HUOT MARCHAND	Julie	julie.garrelou@reseau.sncf.fr	MEZIGHECHE RS	Karim	Mezigheche.k@unsa-ferroviaire.org 06.34.31.61.51.

VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : cse.zpse @unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE: https://jecontactemondeleg.wixsite.com/unsacsezpse





UNSA Ferroviaire